

## CRÉER UN BLOG OU UN SITE WEB

À l'occasion d'un séjour linguistique, créer un blog ou un site web permet d'informer les parents en temps réel des activités réalisées. Au retour, il permet de partager les souvenirs. Un blog est plus facile à gérer qu'un site web. Voici donc comment créer un blog !

### 1 Choisir un hébergeur

Il existe de nombreux hébergeurs de blogs. Certains sont totalement gratuits comme, par exemple, **CanalBlog, Skyblog, Blogger...** Pour bien le choisir, il ne faut pas hésiter à demander à des collègues quels hébergeurs ils ont utilisés. L'esthétique des pages et les fonctionnalités proposées sont également des critères à considérer.

### 2 S'inscrire

Il faut **ouvrir un compte sur le site de l'hébergeur** en remplissant un formulaire d'inscription. Pour valider l'inscription, on peut ne remplir que les champs obligatoires. On n'est pas obligé de tout dire.

### 3 Créer un nom de blog

L'adresse web de son blog sera du type : **http://nomdevotreb什么.nomdelaplate-forme.com**

C'est à cette adresse que les parents pourront suivre les activités d'un séjour linguistique. Sur certains blogs, il est possible de limiter l'accès grâce à un mot de passe.

### 4 Publier des messages

La publication de messages se fait à l'aide d'outils disponibles en ligne. **Un simple clic suffit pour poster du texte, des photos, voire des vidéos.** La publication de messages ne demande pas de compétences particulières en informatique. **Attention**, un blog n'est pas un espace de non-droit. Le blogueur doit respecter certaines règles ainsi que les droits des personnes qui peuvent être concernées par ses propos. Il ne doit pas mettre la photo de quelqu'un sans lui avoir demandé l'autorisation.

### 5 Impliquer les élèves

Que veulent-ils raconter ? Quelles photos choisir ? Ouvrir un blog permet de sensibiliser les élèves aux règles à respecter par rapport aux publications sur Internet. Ils doivent suivre les mêmes règles s'ils créent leur propre blog.

### 6 Suivre les commentaires

Les parents pourront réagir aux messages publiés sur le blog en laissant des commentaires. Attention, on est responsable des commentaires laissés sur son blog. Il faut les lire régulièrement et supprimer ceux qui peuvent être gênants ou déplacés. Il est également possible de régler les options du blog afin de lire les commentaires avant qu'ils ne soient publiés.

#### Ne pas oublier !

- Toujours demander l'autorisation aux parents de prendre des photos de leurs enfants et de les publier sur le blog.
- Les parents sont censés donner leur autorisation pour l'ouverture d'un blog.
- Ne pas diffuser l'adresse de ce blog à tout le monde !
- On est responsable des commentaires laissés sur son blog.

#### En lien

- La fiche 2 : Partager ses photos.